

Le Parlement a le droit de se renseigner sur les faits en l'occurrence et sur les raisons qui ont incité le gouvernement à rejeter la recommandation du juge qu'il avait nommé pour étudier la question et faire des recommandations. Nous avons été témoins dernièrement d'une grève d'Air Canada par suite de l'inertie du gouvernement. Le Parlement ne peut dans les circonstances laisser au gouvernement le soin de s'occuper de la question, car il s'est déjà révélé incapable de résoudre des problèmes analogues. On ne peut laisser notre économie subir encore une fois les contrecoups de l'inaction du gouvernement. La situation est encore plus grave, parce que celui-ci est en cause dans le différend.

Les employés de l'Association jugent acceptables les recommandations du juge. Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi le gouvernement les rejette.

Monsieur l'Orateur, je prétends que ces questions sont d'importance vitale et qu'il est urgent de s'en occuper.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne vois rien qu'il serait plus urgent d'examiner si les allégations du député étaient fondées. Je suis certain que nous sommes tous d'avis qu'il ne serait pas dans l'intérêt national que toute l'aviation civile soit paralysée par une grève, surtout à cette époque de l'année. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'estime que le député n'a pas correctement expliquée la situation qui, selon lui, est si urgente qu'il faudrait l'examiner immédiatement. Je n'impute de motifs à personne en disant cela; je dis tout simplement qu'en tant que ministre des Transports j'ai demandé au juge Robinson de donner certains conseils au gouvernement.

Le juge a voulu diviser son rapport en deux parties. Je lui ai demandé s'il pouvait terminer la seconde partie avec célérité; il me dit qu'elle ne sera pas prête avant le 21 janvier. Le gouvernement serait fort irresponsable de prendre une décision en la fondant sur un rapport qui doit le conseiller mais qui est incomplet. Je souligne le fait que le juge Robinson n'était pas un médiateur; on lui a demandé d'agir comme conseiller auprès du gouvernement à l'égard de certaines questions qui ont trait aux conditions d'emploi. Comme il n'agissait pas à titre de médiateur, le gouvernement ne pouvait prendre aucune disposition définitive avant d'avoir reçu le rapport

[L'hon. M. Starr.]

complet, car les questions encore en suspens se rattachent étroitement aux problèmes déjà examinés.

Il y a, monsieur l'Orateur, une autre raison encore plus convaincante pour ne pas nous départir aujourd'hui de notre politique habituelle—quoique cette raison ne sera peut-être pas valable demain. La voici. Mon honorable ami, le président du Conseil du Trésor (M. Benson) a organisé pour demain matin une réunion avec les représentants des contrôleurs de la circulation aux aéroports, représentés par trois différentes associations. Les pourparlers seront repris. Nous ignorons quelle sera l'issue du scrutin sur la grève auquel on procède actuellement—nous ne pouvons que conjecturer. Il me semble dès lors qu'un débat basé sur des conjectures et sur des hypothèses et non sur des faits, ne contribuerait guère à nous éclairer ou à faciliter les négociations.

Je suis certain que le député d'Ontario (M. Starr), qui a une grande expérience des questions de ce genre, sait qu'il serait très difficile en l'occurrence, alors que le gouvernement s'efforce de trouver un terrain d'entente et attend encore un rapport détaillé sur la situation, de faire des déclarations à ce sujet, lesquelles pourraient porter préjudice aux négociations.

Bien que l'affaire soit urgente, monsieur l'Orateur, suspendre nos travaux ordinaires pour débattre une question dont le gouvernement et ce groupe d'employés essentiels s'occupent activement, n'aiderait guère à résoudre le problème et risquerait fort de nous amener à un accommodement hâtif et mal fondé. C'est pourquoi il ne serait pas opportun, à mon avis, de suspendre nos travaux ordinaires pour débattre cette question à l'heure actuelle.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, à mon avis, le ministre des Transports (M. Pickersgill) est allé beaucoup plus loin que la question d'urgence et a abordé le fond du sujet. Dans ma réponse, j'espère qu'on m'accordera la même latitude.

Le ministre reconnaît qu'il s'agit d'une affaire d'urgence nationale. Si le personnel de contrôle de la circulation aérienne interrompt ses services, ce sera pire que la grève d'Air Canada, car tous les avions seront alors paralysés au Canada, et non seulement ceux d'une société. Ce serait un véritable désastre, surtout en cette saison de l'année, alors que tant